

## **CONDITIONS GENERALES POUR LA LOCATION – ANZIMOB SA**

1. Les contrats de location sont conclus par ANZIMOB SA au nom du propriétaire. En cas de force majeure le bailleur se réserve le droit de proposer au locataire un objet de même valeur que celui réservé.
2. **Les frais annexes** : Taxes de séjour et casse éventuelle.
3. **Annulation** : 8 semaines avant le début de la location : 10 % du prix de location sont retenus. 8 – 3 semaines avant l'arrivée : 30% du prix de location sont retenus. Moins de 3 semaines = le total de la location est dû.
4. Le locataire ne peut exiger **l'entrée** dans le logement **avant 16.h00**. **Au départ** le locataire s'engage à libérer le logement au plus tard à **10h00**.
5. Au départ **la vaisselle** doit être lavée et rangée, ainsi que le **linge utilisé** mis en tas.
6. Le bailleur n'est pas responsable de l'irrégularité des services d'eau, d'éclairage, etc. et décline toute responsabilité pour un défaut de jouissance ne provenant pas de sa faute. Il ne pourra pas être tenu pour responsable des vols qui pourraient être commis chez le locataire.
7. Le locataire se conforme au règlement de maison. Le bailleur se réserve le droit de visiter ou de faire visiter les locaux loués en tout temps.
8. Pour les détails non prévus dans le présent contrat, font règle les art. 253 et suivants du code fédéral des Obligations et le règlement de maison.
9. Pour tous les litiges pouvant résulter de l'interprétation, de l'exécution de la non-exécution ou de l'application du présent contrat, le locataire déclare faire élection de domicile, attributif et de juridiction, auprès de l'autorité compétente de Sion.
10. Le locataire, désigné ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des conditions générales et le contrat se conclut avec la confirmation de la réservation.